

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 31 MAI 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente et un mai., le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : Messieurs E. FARGIER, A. LOYET (+procuration de A. BENET), M. BOUSCHON, P. GAILLARD (+procuration de F. DUMAS), S. CIVIER, G. JALADE, A. BASTIDE, B. PERRUSSET (+procuration de G. FANGIER), P. MAISONNEUVE, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (+procuration de D. BERAL), J. SOUBEYRAND, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (+procuration de B. MEISS), S. REYNIER, M. CHAZE, J. SARTRE, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIELHE (+procuration de C. GARCIA),

Mesdames R. DUPLAN, M. ALLAMEL (+procuration F. NOGIER), MN. DURAND (+procuration de J. DURIEU), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C.PASTRE, MF.MARTIN, D. FORBIN, D. CHARITA.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 41

Procurations : 8

Votants : 49

Absents : 6

Date de convocation : 25/05/2018

Absents : Messieurs JP. LARDY, A. CHIRAUSSSEL
F. JOUFFRE, P. MANENT et Mesdames M.
DUBOIS et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants :
Messieurs C. BOUTONNET

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Enfance et petite enfance - Modifications du marché public « Marché de service relatif à la gestion d'établissement petite enfance (EAJE) de Lachapelle-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Fontbellon. Avec fourniture des couches et des repas

Le Président rappelle la délibération 05122017-08 du 5 décembre 2017 autorisant la signature d'un avenant (dénommé Avenant n°3) pour proroger jusqu'au 30 juin 2018 le marché qui s'achevait au 31/12/2017.

Cette délibération indiquait également le nouveau montant du marché arrêté à 1 242 785,00€. Il apparaît que ce nouveau montant est erroné.

En effet, le montant qui doit être porté est de 1 240 785 € qui correspond au montant initial de 1 072 785 € augmenté de la modification du marché suite à prorogation de 6 mois de 168 000 €, soit un montant total de 1 240 785 € (et non de 1 242 785 €).

Ensuite,

- conformément aux articles 139 et 140 du décret 2016-360 du 25 mars 2016,
- vu les délais légaux de publication pour les marchés publics soumis aux procédures formalisées,
- constat fait de l'impossibilité matérielle de lancer une consultation qui permettrait de confier par acte d'engagement, la gestion des EAJE, avant la fin du marché en cours et qu'en l'absence de nouveau marché, la collectivité ne serait pas en mesure de maintenir le service proposé sur son territoire.
- considérant les erreurs matérielles notées sur le document dénommé Avenant n°3,
- Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie en séance du 26 avril 2018,

Monsieur le Président présente :

- Les erreurs matérielles à rectifier :

-la pièce dénommée Avenant n°3 doit être considérée comme la deuxième modification du marché. En effet, une première modification dénommée 'OS de transfert, Avenant 1' a précédé la modification dénommée Avenant n°3. En conséquence, dans la suite chronologique du marché, cette modification est la deuxième et non la troisième.

-en page 2/3 de la pièce dénommée Avenant n°3, le nouveau montant TTC du marché inscrit s'élève par erreur à 1 242 785 €. Ce montant est modifié à 1 240 785 €.

- Les modifications portant sur les délais d'exécution du marché et sur le nouveau montant :

Délais d'exécution : Les délais d'exécution du marché en cours sont prorogés de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

Montant du marché :

- Montant initial du marché : 1 072 785 TTC
- Montant du marché après modification n°2 (dénommée avenant 3) : 1 240 785 € TTC
- Coût des prestations induit par une nouvelle prorogation des délais d'exécution du marché de 6 mois : 130 000 euros TTC (nombre d'heures x coût horaire), soit un écart introduit par la présente modification de 27,78% par rapport au montant initial du marché.
- Nouveau montant du marché : 1 370 785 €.

le Président précise que le nouveau montant du marché ne représente pas une augmentation supérieure à 50 % au montant initial du marché.

En conséquence de quoi,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Président à signer l'acte modificatif n°3 au marché de service relatif à la gestion d'établissement petite enfance (EAJE) de Lachapelle-sous-Aubenas, Saint-Etienne-de-Fontbellon avec fourniture des couches et des repas portant prorogation de la durée d'exécution du marché au 31/12/2018 et le montant du marché à 1 370 785€.
- Charge Monsieur le Président d'engager les formalités nécessaires pour la passation d'un nouveau marché de prestation de services pour la gestion des EAJE de Lachapelle-sous-Aubenas et St-Etienne-de-Fontbellon et le cas échéant autres EAJE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 1^{er} juin 2018.

Le Président,
Louis BUFFET



**L'Ordonnateur soussigné
certifie le caractère exécutoire
par réception en Préfecture**

« Certifié exécutoire compte tenu de la télétransmission en Sous-Préfecture de
en date du 01 JUIN 2018
Largentière le